

Rapport de minorité N° 2022/31

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! »

Demande d'un crédit de CHF 15'000.- TTC pour un projet pilote de platebandes maraîchères

Demande d'un crédit d'étude CHF 45'000.- TTC pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine

Nyon, le 21 avril 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le rapport-préavis 2022/31 s'est réunie le mardi 15 février 2022 en présence de Mesdames Ana Maria BORGES, Marie CALIRI, Arlette GALLAY, Jacqueline NAEPFLIN KARLEN (présidente et rapportrice), Taïna PIEREN, Brigitte PEREZ, Ariane SCHWAB et de Messieurs Giovanni ALESSANDRO, Sacha SOLDINI et Gianluca SOLIMINE

La Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Pierre Wahlen, accompagné de Messieurs le chef de service Pascal Bodin et son adjoint François Pernet.

Présentation

En préambule, le Municipal Pierre Wahlen remercie les postulants pour cette initiative qui entre dans les objectifs du nouveau Service de l'environnement, anciennement Service des espaces verts. L'étude du postulat a en effet été l'occasion de pousser la réflexion plus loin. Une étude approfondie de la biodiversité et de son développement ainsi que l'augmentation de la végétalisation en ville de Nyon font partie des ambitions du service de l'environnement et constitue le 3^{ème} volet de ce préavis.

Le rapport-préavis présenté va donc au-delà d'une simple réponse au postulat. Les intentions de la Municipalité dans le cadre de ce préavis se déclinent en 3 volets :

1. Dresser un inventaire de ce qui a déjà été mis en place et en faire un bilan
2. Tester sur deux sites distincts, sur une durée de 3 ans, le remplacement de massifs fleuris à vocation exclusivement décorative par des plantations potagères.
3. Lancer une étude sur le potentiel agronomique du territoire nyonnais en vue d'une stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Nyon.

1. Inventaire de ce qui existe déjà et bilan

De nombreuses initiatives ont déjà vu le jour dans le domaine de l'agriculture urbaine. Carrés potagers, jardins familiaux et plus récemment un jardin potager participatif près de Bois-Bougy notamment.

2. Phase test sur une durée de trois ans

La visite à Vevey a permis de relever un grand intérêt de la population pour de telles initiatives d'agriculture urbaine mais a relevé également la difficulté de mélanger les plantes ornementales et potagères. En effet, les soins à apporter à ces plantes (arrosages, suivi, etc) sont bien différentes et requièrent des compétences propres. Le montant de CHF 15'000.- sur 3 ans servira à payer un maraicher professionnel, qui sera en charge de l'entretien et aura la responsabilité de la culture. La population sera invitée à participer, à voir encore sous quelle forme, à certains moments, lors des plantations ou des récoltes, afin de se sensibiliser, d'apprendre d'un professionnel et de mieux s'approprier la démarche. Une communication spécifique auprès de la population est prévue car la volonté est de l'accompagner dans un changement de vision pour aller vers plus de nature en ville. Ce projet répond directement à la demande des postulants, tout en tenant compte de la spécificité de la culture maraîchère et du retour des expériences menées à Vevey.

Les deux sites pilotes ont été sélectionnés selon divers critères. Le site de la Duche avait déjà, avant la construction du parking, une telle vocation puisqu'il abritait alors des jardins familiaux. Il s'agit dès lors d'une réinterprétation de ce que ce site fut jadis. Une partie du parc actuel comprend déjà des plantes potagères, de la vigne et des arbres fruitiers (dont la production est aujourd'hui déjà distribuée à la population).

Sur le site du Bois fleuri, les plantes potagères viendraient remplacer les massifs de fleurs. Un petit mur sépare le site de la route et le protège également un peu plus du passage (cueillette intempestive, chiens, ...) par rapport aux quais par exemple.

La phase test permettra justement de mesurer l'adéquation des lieux pour ce type de plantations ainsi que l'intérêt auprès du public. Les critères d'évaluation après les trois ans de test seront la réussite du projet, la pertinence de remplacer des plantes ornementales par des légumes, l'intérêt du public à participer à la démarche mais aussi l'adéquation du budget initialement prévu.

Pour ce projet, le service de l'environnement collabore étroitement avec le service la cohésion sociale pour favoriser la rencontre et développer l'aspect pédagogique de la démarche en y intégrant les enfants, écoles, UAPE, etc.

Dans cette perspective, les trois piliers de la durabilité pourraient être développés. L'aspect social avec l'invitation de la population à participer à la démarche, l'aspect écologique (nature en ville, produits locaux, biodiversité) et même l'aspect économique en faisant revivre la notion de jardins familiaux et viser à une part d'autoconsommation, en envisageant par exemple une production au bénéfice des cantines scolaires.

3. Etude pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine

La demande de crédit de CHF 45'000.- a pour but d'étudier la valeur nourricière sur le terrain communal (yc les alpages et le site des Alleways). Nyon possède en effet 500 hectares de forêts et cinq alpages, gérés par le service de l'environnement.

Approcher des propriétaires de terrains, en ville, cultivés de manière intensive ou imaginer l'emploi de moutons pour certains entretiens en lieu et place de tondeuses sont autant d'idées qui tendent à changer la vision que l'on a d'une ville fermée et séparée de la campagne et de faire entrer plus de nature en ville.

Il est à préciser que cette étude ne pourrait pas être faite à l'interne. S'agissant de stratégie d'agriculture urbaine, l'expertise d'un spécialiste en agronomie est nécessaire. De telles compétences n'existent pas à l'interne.

Questions complémentaires

La somme de CHF 15'000.- n'a pas été remise en cause lors de la discussion. La Commission estime que la phase test sur deux sites pilotes répond de manière satisfaisante au Postulat.

La discussion a plutôt porté sur la somme de CHF 45'000.- destinée à l'étude.

A ce sujet, la Commission a souhaité poser trois questions complémentaires, qui ont été adressées par courriel à la Municipalité.

Pour plus de clarté, les questions posées et les réponses telles que rédigées par le service de l'environnement figurent en annexe au rapport de majorité.

Conclusion

Concernant les CHF 15'000.- pour la phase test d'une durée de trois ans avec un mandat à un maraîcher professionnel pour la culture de plantes potagères en remplacement de plantes ornementales sur 2 sites pilotes, la minorité de la commission partage l'avis de l'ensemble de la Commission et considère que la Municipalité répond aux demandes des postulants.

Concernant le préavis demandant un crédit d'étude pour analyse, sans débattre sur le fond de ce projet, la minorité de la commission estime que cette étude ne répond pas au postulat et va au-delà de ce qui était demandé par les postulants.

Elle estime qu'une telle étude qui pourrait impliquer des coûts importants devrait faire l'objet d'un préavis dédié et non répondre à un postulat demandant uniquement la plantation de plantes potagères dans les plates-bandes de la ville en lieu et place de massifs floraux.

Répondre à un postulat par un préavis allant au-delà de ce qui est demandé est une manière de procéder qui ne devrait pas avoir lieu afin d'éviter qu'à l'avenir des Conseillers communaux n'osent plus déposer des postulats dans la crainte que celui-ci soit détourné par la Municipalité pour profiter de déposer un préavis allant au-delà de ce qui est attendu par les postulants.

Par ailleurs, les incidences financières sont importantes pour une étude qui n'est absolument pas nécessaire actuellement. La minorité de la commission est d'avis que les deniers publics devraient être conservés pour des projets d'importance plus vitale pour la ville. Par ailleurs, même si ce projet est confié à un mandataire, il devra être suivi par les employés de la ville qui sont déjà surchargés par les activités utiles à son fonctionnement.

Dans ce cadre, la commission propose deux amendements concernant le rapport-préavis qui sont les suivants :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/31 valant réponse **partielle** au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! » ;
- de refuser d'accorder un crédit de CHF 45'000.- TTC pour la réalisation d'une étude pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Nyon ;

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2022/31 concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/31 valant réponse partielle au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! » ;
2. d'accorder un crédit de CHF 15'000.- TTC pour la réalisation de la phase test de platebandes maraichères dans les Jardins de la Duchesse et le parc de Bois-Fleuri, avec un renforcement de la communication auprès de la population ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 440.3145.05 – *Création et restaurations*, pour un montant de CHF 5'000.- en 2022, CHF 5'000.- en 2023 et CHF 5'000.- en 2024 ;
4. de refuser le crédit de CHF 45'000.- TTC pour la réalisation d'une étude pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Nyon ;
5. supprimer

La Commission :

Marie Caliri
Brigitte Perez
Giovanni Alessandro
Sacha Soldini